

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Enghien-les-Bains

Correspondant : Mlle Berengère Vezine, Ville d'Enghien-les-Bains, 57 rue du Général de Gaulle, 95880 Enghien-les-bains, courriel : Marchepublic@enghien95.fr, adresse internet : <http://www.ville-enghienlesbains.fr/>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.maximilien.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Le marché a pour objet l'exécution des travaux d'entretien et de réparations de la voirie communale, d'enfouissement de réseaux aériens téléphonique et électrique, et de certains aménagement de chaussées, réseaux divers, aménagement de berges, travaux spéciaux, petits ouvrages de génie civil, pose de mobiliers urbains, parcs de stationnement extérieurs et trottoirs des voies communales, des cours d'écoles, des allées des cimetières, parcs et promenades ainsi que leurs dépendances et certains ouvrages d'assainissement (tampons, regards et canalisations) sur le domaine privé.

Type de marché de travaux : exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 45233141

Code NUTS : FR108

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre : 3 an(s)

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Travaux d'entretien, de réparations et d'aménagement de la voirie communale
- Valeur estimée (HT) : entre 300000 et 5345000 euros (Euros)

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois à compter de la notification du marché

Date prévisionnelle de commencement des travaux (Marché de travaux) : 01 octobre 2021

Cautionnement et garanties exigés : Aucun cautionnement n'est exigé.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Conformément à l'article R2192-10 au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la commande publique, les sommes dues en exécution de l'accord-cadre seront payées dans un délai maximum de 30 jours.

Les dépenses seront financées sur les fonds propres de la commune.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à une entreprise seule soit à un groupement d'entreprises conjoint ou solidaire. Le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. En application de l'article R2142-21 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Conditions de participation :

- Critères de sélection des candidatures : Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager
- Situation juridique - références requises : Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, conformément aux dispositions des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, certifiant qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 et L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Capacité économique et financière - références requises : La déclaration du chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires des prestations, objet des marchés, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles; Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet; Bilans, comptes de résultat et liasse fiscale des trois dernières années;
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Qualifications
A- Traitement de l'amiante en sous-section 3 et en sous-section 4 pour les ouvrages extérieurs de bâtiments, les ouvrages intérieurs de bâtiments, le génie civil et terrains amiantifères, les installations industrielles.

B - Qualifications FNTP

Groupe 1 : Ouvrages d'art et de génie civil industriel (béton et acier-béton)

1131

1132

1141

1521

Groupe 2 : préparation et réhabilitation des sites, fondations et terrassements

211

221

2321

2342

2532

2623

263

Groupe 3 : voiries, routes pistes d'aéroports

321

322

3221

3222

331

332

3321

3322

341

342

3421

3422

3432

3433

344

3451

346

347

3622

3642

3651

3652

3712

3721

3753

Groupe 5 : eau, assainissements, autres fluides

5118

513

5142

5193

5161

5162

Groupe 6 : électricité, télécommunications, vidéocommunication

681

Groupe 7 : travaux spéciaux

7252

7271

7272

7275

7317

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : A défaut de qualifications, le candidat pourra apporter la preuve de sa capacité professionnelle en produisant, notamment, une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années.

Ces références devront être présentées à l'appui de certificats du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat précisant les coordonnées téléphoniques d'un interlocuteur représentant le donneur d'ordre. Ces références devront indiquer le montant, le contenu des travaux, la date et la désignation du donneur d'ordre.

Ces références devront être équivalentes aux qualifications demandées tant en technicité qu'en quantités mises en oeuvre. Elles doivent attester de la bonne exécution des prestations antérieures. Ces références devront être présentées par groupe comme listé ci-joint.

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux

qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés :

- Une attestation d'assurance justifiant que le titulaire est couvert au titre de sa responsabilité civile découlant des articles 1240 et 1244 du code civil
- Copie de la carte professionnelle FNTP

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le prix : analyse d'un DQE/chantier fictif transmis aux candidats : 10 %, analyse d'un DQE/chantier fictif n°1 : 10 %, analyse d'un DQE/chantier fictif n°2 : 10 %, analyse d'un DQE/chantier fictif n°3 : 10 % (40 %)
- La valeur technique (40 %)
- Le délai d'intervention lié à la sécurité des personnes ou des biens : Délai d'intervention n°1 défini à l'article 3.1 de l'acte d'engagement : 10 % Délai d'intervention n°2 défini à l'article 3.2 de l'acte d'engagement : 10 % (20 %)
- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 10 août 2021 à 17 h 30

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 9521089ST21012

Renseignements complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. L'accord-cadre est mono-attributaire. Les prestations ne font pas l'objet d'un allotissement; les caractéristiques techniques des prestations attendues dans le cadre de ce marché ne nous permettent pas l'identification de prestations distinctes. Les candidats ont la possibilité de venir visiter les sites où les prestations/travaux sont à exécuter afin d'examiner le site et son accessibilité et ainsi appréhender les difficultés d'exécution et/ou d'accès. Pour toutes prises de rendez-vous, les candidats devront s'adresser à la Direction des Services Techniques - Espaces Urbains - Mr Lardeau contact : Joël LARDEAU - Mail : espacesurbains@enghien95.fr - Téléphone : 01.34.28.45.50

Outre l'acte d'engagement, le candidat devra transmettre le bordereau de prix unitaires, une décomposition des prix des lignes du BPU listés dans le RC en distinguant les charges fixes des charges variables avec à minima les éléments suivants : matières premières, fournitures, sous-traitance, énergie, main d'oeuvre, amortissements, frais généraux, transport et marge, le détail quantitatif estimatif correspondant à un chantier fictif, une note méthodologique décrivant une intervention type pour chacune des 2 équipes mobilisables en urgence, la liste des moyens techniques en matériel et en personnel dédiés en cas d'interventions pour le service hivernal, les dispositions particulières que le candidat mettra en oeuvre pour exécuter le chantier fictif selon les spécificités

environnementales enghiennoises (ville d'eau, ville verte, aménagée à l'aide de matériaux spécifiques, ville inscrite dans une démarche en matière de développement durable), la liste des moyens matériels mis à disposition dans le cadre du marché dont l'entreprise dispose en nom propre, les moyens en ressources humaines mise à disposition dans le cadre du marché (encadrants et non encadrants), méthodologie de préparation de chantier et descriptif de la gestion technique des chantiers suivants les spécificités thermales et touristique de la ville, la provenance des principales fournitures, l'engagement environnemental.

Le choix du mode de transmission est exclusif. Le candidat devra transmettre son offre par voie électronique.

Toutefois, il pourra, à titre de copie de sauvegarde, transmettre son offre sur un support physique électronique ou sur un support papier.

Critère de jugement des offres valeur technique 40 %

La valeur technique est évaluée sur la base des éléments du mémoire technique demandé au candidat à savoir les dispositions particulières que le candidat mettra en oeuvre pour exécuter les prestations : la liste des moyens techniques en matériel et en personnel dédié en cas d'interventions urgentes et/ou d'entretien en dehors des heures ouvrables, indiquant notamment le point de départ des équipes, leur composition, les moyens techniques et les moyens de liaison : 5% ; la justification des délais d'intervention lié à la sécurité des personnes et des biens : 5% ; la liste des moyens techniques en matériel et en personnel dédiés en cas d'interventions pour le service hivernal, (carte grise du matériel etc...) : 5% ; les dispositions particulières d'exécution des travaux pour le chantier type selon les spécificités environnementales enghiennoises (ville d'eau, verte, aménagée à l'aide de matériaux spécifiques, inscrite dans une démarche en matière de développement durable) : 5% ; la méthodologie de fin de chantier pour la réception des travaux dans le cadre du chantier type : 5% ; les moyens dédiés en ressources humaines - encadrants et non encadrants (effectifs, sécurité des personnels, formations, diplômes) : 5% ; la méthodologie de préparation de chantier et descriptif de la gestion technique des chantiers suivants les spécificités thermales et touristiques de la Ville d'Enghien-les-Bains (manifestations fréquentes, nombreux commerces, public sensible à la sécurité, population exigeante en matière de rendu) : 5% ; l'engagement environnemental (procédures et traçabilité des déchets, réduction des nuisances sonores, visuelles et olfactives, choix des matériaux, gestion de l'énergie, gestion de l'eau, utilisation de véhicules et carburants propres, recours à des matériaux recyclés et/ou respectueux de l'environnement, organisation des déplacements pour travaux ou approvisionnement des chantiers) : 5%
Les délais d'intervention sont précisés dans le CCAP. Le candidat a la possibilité de proposer des délais inférieurs dans l'acte d'engagement.

La procédure mise en oeuvre est une procédure adaptée ouverte. Conformément aux dispositions de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, dans le cas où les offres lui conviennent, la collectivité se réserve le droit de ne pas négocier.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07 juillet 2021

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Service Achat Public, 57 rue du Général de Gaulle, 95880 Enghien les bains, courriel : Marchepublic@enghien95.fr, adresse internet :

<https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=792744&orgAcronyme=m1i>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Service Achat Public, 57 rue de Général de Gaulle, 95880 Enghien les bains, courriel : Marchepublic@enghien95.fr, adresse internet :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=794834&orgAcronyme=m1i>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Boulevard de l'Hautail, 95027 Cergy pontoise cedex, tél. : 01 30 17 34 00, télécopieur : 01 30 17 34 59, courriel : Grefte.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Boulevard de l'Hautail, 95027 Cergy pontoise cedex, tél. : 01 30 17 34 00, télécopieur : 01 30 17 34 59, courriel : Grefte.ta-cergy-pontoise@juradm.fr